

La balade paysagère ou atelier de paysage *in situ*

La balade paysagère ou *atelier de paysage in situ* est un mode spécifique d'atelier, qui se déroule sur le terrain. Ce dispositif permet d'échanger *in situ*. Le fait d'être en extérieur contribue en effet à rendre moins formels les échanges, incite chacun à s'exprimer et donne par ailleurs à chacun une représentation concrète du sujet traité, c'est-à-dire du paysage considéré.



Mots-clés

- Découvrir
- Connaître
- Echanger
- Produire

Etapas d'élaboration du plan de paysage concernées par l'outil



Présentation de l'outil

La balade paysagère peut viser de multiples objectifs. Il est donc important de bien les définir en amont, pour bien construire notamment l'itinéraire. Cet outil est particulièrement adapté dans les premières phases du plan de paysage, pour alimenter la connaissance des paysages, échanger sur les dynamiques perçues, identifier des enjeux, et parvenir ainsi à un diagnostic partagé. Il constitue par ailleurs un outil de sensibilisation à la valeur des paysages, à leur rôle, et à leurs transformations.

Le choix du ou des lieux de visite est fondamental pour susciter et amorcer les discussions et doit être fait en fonction de l'objectif recherché : appréhender une unité paysagère dans toutes ses composantes, appréhender une structure paysagère particulière et les valeurs qui lui sont portées, soumettre à discussion certaines dynamiques ou certains enjeux, etc.

Il est préférable d'organiser la balade avec un petit groupe de participants (une vingtaine maximum) pour favoriser les échanges. Certains choisissent de convier un public regroupant des participants différents (élus, habitants, professionnels) dans le but de décroiser les points de vue, d'aborder les valeurs portées par chacun à un paysage donné, et d'initier des échanges n'étant pas si fréquents entre certains acteurs.

Rassembler élus et habitants permet un échange à double sens, questionnant les uns sur des pratiques individuelles et les autres sur des choix politiques opérés.

Pour répondre à d'autres objectifs, il est parfois fait le choix de dédier un temps à un public uniquement d'élus, permettant par exemple à chacun de découvrir le territoire de l'autre, de s'exprimer sur celui-ci, et facilitant ainsi le changement de regard sur des problématiques qui peuvent être partagées.

La présence d'intervenants particuliers peut s'avérer utile, pour obtenir de l'information sur le territoire considéré, sur ses usages, sur des difficultés rencontrées. Certains intervenants peuvent constituer des relais pour porter un discours auprès d'autres acteurs, qui sera ainsi mieux accueilli que s'il était abordé par une tierce personne ou l'animateur lui-même.

Certains choisissent de mobiliser des étudiants pour animer les balades, qui, par une approche, qui peut paraître naïve, permet d'instaurer des échanges, des réactions, et une certaine convivialité.



Conseils et bonnes pratiques

Recommandations pour l'utilisation de supports : disposer de matériel supplémentaire peut être utile pour accompagner la visite : cartes du territoire pour que chacun puisse se situer, extrait de l'atlas des paysages pour permettre par exemple de relancer les échanges et étayer la connaissance des paysages considérés, etc.

Recommandations pour la restitution de la balade paysagère : plus ou moins formelle, elle est importante pour permettre à tous les participants de conserver une trace des échanges et du moment partagé, pour permettre une mise en perspective dans le cadre de la démarche globale et pour maintenir une mobilisation.



L'exemple du Parc National des Calanques

En phase de diagnostic, le Parc National des Calanques a organisé dix ateliers de paysage sur le terrain. Les secteurs ont été sélectionnés en fonction de leur importance, de leur complexité, de leur rôle stratégique ou de leur représentativité au regard de l'unité paysagère considérée.

Ces balades ont été préparées et animées par la maîtrise d'œuvre. Dans un deuxième temps, un séminaire a permis de synthétiser les résultats de ces ateliers. Acteurs, élus et associations habitantes ont pu échanger leur point de vue respectif concernant des secteurs particuliers pour pouvoir ensuite envisager une vision commune de l'avenir.

Extrait du Plan de paysage (version de travail) du PN des Calanques spécifiant le rôle des ateliers (p. 255) :

- Remettre en cause les comforts ou conformismes de pensée dominants qui pourraient être issus de l'actualité du sujet abordé ;
- Renouveler et synthétiser collectivement les visions futures sur le sujet retenu : changements majeurs, tendances lourdes, sources de rupture possibles, principales incertitudes, germes de changement, etc. ;
- Engager l'analyse des conséquences de ces premiers résultats par l'analyse des enjeux puis des premières réponses et actions possibles, permettant essentiellement « d'encadrer » la suite des travaux sur la stratégie et les actions à mettre en œuvre.

Sites sélectionnés pour l'organisation d'ateliers de paysage sur le terrain par le PN des Calanques



Sources : AGAM-Parc National des Calanques, Coloco, Gilles Clément, ONF, Stéphane Bosc, « Document de travail proposé à consultation avant validation par le Conseil d'Administration du PN des Calanques », avril 2016, p. 252-253

L'exemple de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys

La Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys a organisé six promenades découvertes dans l'objectif d'établir un diagnostic partagé et de sensibiliser chacun à des enjeux identifiés. Les visites ont été organisées au sein d'unités paysagères différentes, en présence d'élus, d'acteurs du territoire et d'habitants.

Une synthèse des travaux est disponible sur le site Internet de la communauté d'agglomération :

<http://www.agglopolys.fr/1898-consulter-sensibilisation-au-paysage.htm>

L'exemple de la Communauté de communes de Labastide-Murat

Les « tréteaux du paysage » correspond au nom donné à la balade paysagère organisée par la Communauté de communes de Labastide-Murat. Elle s'est déroulée en deux temps : une première lecture de paysage a permis d'observer les structures paysagères et les éléments de paysage caractérisant les différentes unités paysagères considérées ; dans un deuxième temps, par petits groupes, les participants ont été invités à imaginer des projets de construction, qui tiennent compte de principes généraux et d'orientations (ébauche de premiers objectifs de qualité paysagère) qu'ils avaient précédemment énoncé ensemble.

Pour en savoir plus, consulter le blog « *En-visage ton paysage!* » du PNR des Causses du Quercy :

<http://planpaysageclm.blogspot.fr/>

L'exemple de la Plaine de Versailles

Dans le cadre de la Charte paysagère participative de la Plaine de Versailles, des visites de terrain ont été organisées à destination des élus, chacun disposant d'un carnet de terrain comprenant un certain nombre de documents (extraits de documents d'urbanisme, de cadastre, etc.), destinés à aider les participants à faire le lien et à questionner une approche en plan (cartographique), et une approche in situ. Ces visites, organisées en bus, ont été ponctuées d'interventions d'agriculteurs. Elles constituent une des actions de la charte paysagère participative de ce territoire.

L'exemple de la commune de Mamoudzou

La Commune de Mamoudzou a organisé quatre balades-ateliers, sur des itinéraires allant parfois jusqu'à 3 kilomètres, car la commune regroupe plusieurs villages. Ces balades-ateliers ont réuni partenaires institutionnels, habitants et élus. Elles ont été organisées pour chaque quartier-village de la commune, s'adaptant ainsi à la réalité du mode d'organisation local.

L'exemple de la Communauté de communes du Pays de Nay

La Communauté de communes du Pays de Nay a organisé des lectures de paysage en bus, marquées par de courts arrêts sur des lieux clés, permettant de discuter de problématiques spécifiques.

L'exemple du Pays d'Art et d'Histoire entre Cluny et Tournus

Le Pays d'Art et d'Histoire entre Cluny et Tournus a organisé des « apéro-paysages », couplant sensibilisation aux paysages, à travers des visites commentées et moment de convivialité.



Contact : club.plansdepaysage@developpement-durable.gouv.fr